



Conseil de Développement

Une *Autre* Provence ,Un Pays en Drôme Provençale et Haut Vaucluse

Conseil d'Orientation

Réunion du

Mercredi 8 juin 2005

COPAVO-Vaison

18h00 – 20h00

Compte-rendu

Le projet :
112 583 habitants
120 communes

Les Baronnie
L'Enclave des Papes
Le Pays de Grignan
Le Pays Voconce et la
vallée du Toulourenc
Le Tricastin Drômois
et Vauclusien

Animation :
Sébastien Bernard
Dominique Boulard
Richard Lamy

Secrétariat :
Jocelyne Cottereau

Présents :

Auzou Martine
Belezy Chantal
Bellet Françoise Chantal
Besson-Girard Jean-Claude
Boursier Pascale
Delair Joël
Fuchs Paul
Galant Patrick
Gurly Jean-Baptiste
Morel Albert
Ranchon Bossy Odile

Excusés :

Duperriez Joëlle
Joly Florence
Lieutaud Jean-Paul
Monpeyssen Jean-Jacques
Perrin Jacques

Ordre du jour :

-
- Lecture de contrat remis le 4 mai en Copil

Réponses à la lettre de P. Boursier -

- ***Les invitations aux commissions mixtes soient envoyées par la poste (cf. à la dernière info-com, depuis mon absence excusée, je n'ai plus été informée)***

Les personnes souhaitant recevoir les invitations par la poste se feront connaître auprès du secrétariat du Pays.

P. Boursier demande que tous les membres du CDP (et pas seulement les membres du CO) soient informés de cette décision.

D. Boulard : « pour les invitations au CDP, tous les envois se sont fait par courrier. Sur la fiche d'inscription, figurera les 2 possibilités : information par la Poste ou par Mail.

- ***Les compte-rendus de toutes les réunions soient envoyés par la poste 15 jours après la réunion (lecture approbation-diffusion)***

P. Boursier parle de tous les compte-rendus de réunions, du CO, des commissions, du CDP. P. Fuchs et P. Boursier, entre 2 CO, organisent des réunions sur leur territoire ; ils ont besoin de retransmettre l'information le plus largement possible et notamment de l'avancement des travaux sur les commissions. Il y a un déficit d'informations sur le travail fourni.

C. Belezy a eu la même demande.

O. Ranchon : « les compte-rendus des commissions devraient tous remontés vers le CO. »

D. Boulard : « une nouvelle organisation va être mise en place ; ce sera à vous de définir le rôle de chaque instance vis à vis de l'autre et les moyens. Faut-il envisager un secrétariat entre les commissions mixtes et le CDP ?... ». Ce travail sera fait par l'équipe technique, P. Fuchs et C. Belezy et aboutira au protocole de fonctionnement qui sera annexé au règlement intérieur du CO. »

S. Bernard prend l'exemple de la commission « occupation de l'espace » où il n'y a pas de nyonsais dans cette commission, comment organiser la diffusion de l'information ?

A. Morel : « la commission Communication/Information pourrait réfléchir sur ce thème. Les moyens ne sont pas extensibles ».

R. Lamy : « cette demande de remontée de l'information est tout à fait légitime. Un des moyens de répondre le plus largement serait d'utiliser le site ; cela permettrait de toucher 80 à 90 % des membres.

JC. Besson : « afin de pouvoir jouer pleinement son rôle d'orientation, il est nécessaire que le CO soit informé du travail de l'ensemble des commissions.

P. Galant : « Il sera demandé à toutes les commissions de faire remonter les compte-rendus au CO. En terme de délai, les compte-rendus seront envoyés entre 15 jours et 3 semaines.

- ***Les interventions soient reportées nominativement. La démocratie participative, c'est l'engagement de chacune.***

P. Boursier « demande un peu plus d'humanité dans les compte-rendus des commissions. »

J. Delair : en ce qui concerne *les interventions nominatives*, cela est peu pratiqué compte tenu de la validation qui doit être faite par chaque personne pour ses propos retranscrits dans un souci de respect de la personne.

P. Fuchs propose que chacun pose la question à son président de commission.

JC Besson demande que l'on évite d'utiliser des abréviations incompréhensibles du grand public.

D. Boulard : « demande sera faite aux commissions de rédiger des compte-rendus et de les transmettre au CO ».

- ***Un ordre du jour accompagne la convocation : OK***

- ***Le temps de prise de parole soit respecté –***

- ***L'écoute soit possible***

P. Boursier a été choquée par l'attitude de JJ Monpeyssen lors des dernières réunions.

A. Morel revient sur la complexité des relations humaines ; il faut accepter la contradiction.

- ***Si une personne interrompt plus de 3 fois, qu'elle soit exclue de la présente réunion (3 renvois : exclusion du CDP)***

M. Auzou précise que c'est le rôle du Président de mener la réunion.

P. Fuchs précise que JJ Monpeyssen est tout à fait conscient de cette habitude à couper la parole en réunion.

Décision est prise de veiller à respecter le temps de parole de chacun et d'endiguer les ardeurs verbales.

- ***La salle de réunion permette la convivialité, le regard et l'espace***

JC Besson fait référence au déroulement du dernier COPIL.

- ***La liste de présence soit jointe aux compte-rendus - OK***

- ***Le CO décide que 3 excuses successives annulent la participation de la personne au CO***

S. Bernard prend comme exemple F. Joly qui, très vite, compte tenu de son activité se retrouvera dans cette situation. A chaque réunion qui a été programmée le soir, elle se fait excuser.

A. Morel fait remarquer que J. Perrin, lors du dernier CO avait fait allusion à des personnes qui ne sont jamais venues.

D. Boulard reprécise que les 1^{er} co-présidents étaient des présidents co-optés ; c'est le cas de JP Lieutaud, Président du CBE qui a, par ailleurs, d'autres fonctions très accaparentes et qui ne sera pas candidat lors de la nouvelle organisation.

P. Galant propose d'alterner les horaires des réunions (14 H et 18 H le 2^{ème} mercredi du mois).

- **Le rôle des technicien(ne)s soit clairement énoncé dans leurs fonctions et responsabilités (Pays – CBE)**

D. Boulard : le protocole va répondre à cette demande.

P. Galant demande qu'il y ait une fiche par technicien.

- **La promotion-info soit active dans les communautés de communes où il y a moins de représentant(es) qu'au CDP :**
 - **Par courrier aux associations**
 - **Par réunion.**

P. Boursier : la location de salle, l'envoi des courriers, cela demande de l'argent et du temps, ...

P. Galant propose la diffusion d'une information tous les 6 mois voire tous les trimestres.
« Pourquoi ne pas s'attacher les services d'un journaliste ? »

J. Delair : La Commission « Communication Information » réfléchit à la communication via les nouvelles technologies. Il est demandé à chacun de lister tous les sujets qui pourraient être évoqués, les moyens et solutions envisagées de manière à passer à des actions concrètes. L'année étant déjà bien avancée, rien ne pourra être fait avant le mois de septembre.

D. Boulard : le 1^{er} enjeu en terme de communication est la diffusion du 4 pages qui est à disposition des bonnes volontés au Pays.

JC Besson : l'association « Champ » a déjà cette mission et cette compétence. Un forum a été organisé sur le Pays où 70 personnes se sont déplacées. Cette action sera renouvelée pour développer la communication vers la population ; pourquoi ne pas réfléchir à une articulation de notre collectif avec la commission « communication/information » ?

J. Delair : ce travail de communication pourrait être fait après les élections sur les territoires les plus isolés, les moins représentés.

A. Morel : Il nous faut proposer des méthodes de sensibilisation.

P. Fuchs : dans le cadre du collectif participatif, ce travail a déjà été commencé à l'échelon national.

- **La formation à la démocratie participative soit une priorité vers les**
 - **élu(es)**
 - **technicien(nes)**
 - **habitant(es) CDP**

Tout le monde en parle (cf. Rhône Alpes). Depuis longtemps (à ma connaissance 4 ans), ARDL (Laurent Bielicki) propose des formations.

P. Galant : Faites une check-liste en priorisant.

P. Boursier : Il faut choisir des intervenants qui ont l'habitude de travailler sur ce sujet :
« Comment les élus et les citoyens peuvent travailler ensemble de façon sereine ? »

JC Besson : C'est une pratique qui demande du temps. Le Livre de l'ADELS est une bonne référence.

P. Boursier demande à avoir des mises en situation, du concret.

D. Boulard : les séminaires à la région sont des opportunités d'auto-formation où plusieurs personnes du CO pourraient s'y rendre et cotoyer ainsi des élus en dehors de leur territoire.

C. Belezzy questionne sur la mise à disposition du film.

D. Boulard précise que le film n'a pas été réalisé dans le cadre du Pays mais pour une autre action portée par le CBE « Le Pacte Territorial pour l'Emploi ». Ce film avait pour but la mise en dialogue des acteurs du territoire. Le titre du film « Vivre et travailler au Pays ». Pour l'instant, les copies ne doivent pas être diffusées, seuls les participants peuvent en avoir un exemplaire. Il est envisagé une journée, cet été, pour diffuser ce film avec les citoyens et les élus.

J. Delair souhaite que la commission « communication/information » puisse avoir cet outil.

- **Qu'est-ce que le comité de pilotage sur le plan juridique ?**

S. Bernard : Le comité de pilotage n'a pas de statut juridique. Le comité de pilotage est composé des :

- représentants des élus,
- représentants des citoyens,
- partenaires financiers.

A. Morel : une association peut exister sans avoir de statuts. Les partis politiques ont longtemps existé en tant que groupement d'individus sans avoir de statut juridique.

JC Besson précise que dans ce cas, il s'agit d'une association de fait.

P. Boursier interroge sur le rôle déterminant du COPIL qui décidera de la retenue ou non des appels à projet sans que le COPIL ait un statut juridique.

JC Besson : le COPIL est composé de 22 élus, 22 et 22 ; la décision sera tripartite. C'est à nous d'être bon avocat afin de convaincre les élus et les financiers. C'est le rôle du participatif.

A. Morel : le COPIL va donner des avis ; c'est un endroit de confrontation (élus/financeurs).

D. Boulard : c'est l'association qui est responsable « juridiquement ».

S. Bernard : la gestion financière ne sera pas assurée par l'association. Ce sont les services de la région qui auront en charge le suivi financier.

- **Le dernier compte-rendu du comité de pilotage nous propose un seul projet qui n'a pas été étudié par le Conseil d'Orientation. Pouvons-nous « bloquer » ce projet en attendant de notre étude à travers les critères de la charte ? C'est en tout cas ma proposition.**

Ce projet a été rédigé dans l'urgence, de fait, il n'a pu être proposé au CO au préalable. Il est prévu à l'ordre du jour de cette réunion après avoir répondu à tous les points de la lettre de P. Boursier.

- **Le Président du CDP s'engage à faire vivre la démocratie participative par :**

- **Un accusé de réception des appels à projet présentés à ce jour,**
- **Une volonté ferme d'indépendance vis à vis du politique**
(cf ; :
 - **annulation du CO**
 - **présentation et remises des contrats avec les régions**

- **consultation des membres du CO pour toutes les décisions**
- **mépris des membres du CO – projet Besse II non étudié).**

P. Galant rappelle que le CO a été dessaisi des appels à projet.

S. Bernard s'engage à envoyer d'ici 15 jours les lettres accusant réception des appels à projet. Dans cet envoi, figurera une note explicative sur la démarche et le calendrier de manière à mieux renseigner globalement.

A. Morel : Faute de temps, une analyse n'a pas été faite qui aurait mis en évidence les potentiels, les manques,

Pour la remise des contrats avec les régions, S. Bernard rappelle que c'est un contrat-cadre qui reprend les éléments de la charte. Depuis le mois de janvier, le contrat navigue entre les instances départementales et régionales. Le document qui est disponible au Pays est un document non signé. A St Paul 3 Châteaux, le document qui a été signé concernait la reconnaissance définitive du périmètre.

Je demande aux femmes du CO une mise en commun de nos objectifs personnels pour l'égalité Femme/Homme concernant la place de la femme pour une prise de responsabilité spécifique (cf. comité de pilotage !).

P. Boursier : « Ce point a été intégré à la charte. Le nombre des hommes au COPIL est impressionnant. »

A. Morel : « le Pays est en retard sur ce point. La démarche de P. Boursier est tout à fait judicieuse. »

D. Boulard : » les femmes ont besoin d'avoir du temps, le territoire ne facilite pas cela ; le film y fait allusion. »

C. Belezzy demande combien de femmes sont co-présidentes sur les 8 commissions ? Aucune.